



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept juin à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Céline LEMBEZAT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY.

**Etaient absents ou excusés** : MM. André CASSOU, Philippe GARCIA, Emmanuel HANON, Francis LAYUS, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

-----

**OBJET : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS  
COMMUNAUTAIRES, CONTROLES REGLEMENTAIRES SUR LES ENGINS ET  
EQUIPEMENTS DU PARC ROUTIER ET NETTOYAGE DE VITRES - AVENANT  
N°4 AU LOT 5 : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE  
VENTILATION**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 3 janvier 2015, décomposée en 6 lots :

| <i>Lot</i> | <i>Désignation</i>                                                                                                   |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1          | Vérifications des installations électriques et gaz                                                                   |
| 2          | Maintenance des ascenseurs et monte-charge                                                                           |
| 3          | Vérification des dispositifs d'ancrages (points d'ancrages, lignes de vies)                                          |
| 4          | Nettoyage des vitres des bâtiments de la communauté de communes de Lacq-Orthez et des galeries marchandes de Mourenx |
| 5          | Maintenance des installations de chauffage et de ventilation                                                         |
| 6          | Contrôles réglementaires sur les engins et équipements du parc routier                                               |

**LOT 5 : Maintenance des installations de chauffage et de ventilation**

Le lot n° 5 a été attribué le 27 juillet 2016 à la société **DALKIA** pour un montant estimatif sur quatre ans de **83 384 euros HT**.

**Avenant n° 1 :**

Cet avenant avait pour objet le rajout d'une climatisation dans le cadre du réaménagement de locaux suite à l'installation du Conseil général.

Le montant de cette modification s'élève à 1 659 € HT sur quatre ans soit +2 % du montant du marché.

### **Avenant n° 2 :**

Cet avenant 2 avait pour objet la prise en charge de la maintenance des installations thermiques de la crèche d'Orthez : début de l'entretien de la nouvelle crèche au 1<sup>er</sup> septembre 2018 et fin de l'entretien de la crèche provisoire au 1<sup>er</sup> décembre.

Le montant de cette modification s'élève à 1 631,54 € HT sur quatre ans, soit +3,9 % du montant initial du marché.

### **Avenant n° 3 :**

Cet avenant n° 3 avait pour objet la prise en charge à compter du 1<sup>er</sup> mars des installations de chauffage, ventilation et climatisation de la nouvelle déchetterie de Pardies.

Le montant de cette modification s'élève à 1 310 € HT sur la période de 1 an et 10 mois soit +1,57 % du montant du marché.

% cumulé des avenants : 7,47 %

### **Avenant n° 4 :**

Cet avenant n° 4 a pour objet :

- La suppression de la maintenance de la maison d'hôte du Paloumé située à Mourenx à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.  
Le montant de cette modification entraîne une moins-value de 558 € HT soit -0,67 % du montant du marché
- La prise en charge au titre du P2 des installations de climatisation du chalet appartenant à la communauté de communes de Lacq-Orthez située sur le lac de Biron à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.  
Le montant de cette modification entraîne une plus-value de 370 € HT pour la période d'un an et 6 mois soit + 0,44 % du montant du marché.

% cumulé des avenants : 7,24 %

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 4 au marché,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,  
le Président de la communauté de communes,

  
**Jacques CASSIAU-HAURIE**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/06/2019